

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2011

CP 11/10-17

L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : /

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT IUP « ARTS APPLIQUES »
SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE
DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de plan « Enseignement Supérieur – Université du 3^{ème} Millénaire », le Conseil Général, en sa séance du 4 février 2002, a approuvé la programmation des travaux portant sur la construction d'un bâtiment « IUP Arts Appliqués » sur le site universitaire de Tarn-et-Garonne.

Sur la base du programme défini par le Conseil Général, le cabinet d'architecture Salomon a été désigné en qualité de maître d'oeuvre lors de la Commission Permanente du 31 mars 2003.

L'Assemblée Départementale a validé le plan d'ensemble de ce projet à l'occasion de la DM2 2009 et arrêté l'autorisation de programme existante à 2 800 000 €.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment IUP « Arts Appliqués » sur le Site Universitaire de Tarn-et-Garonne.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 8 juin 2011 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 1er juillet 2011 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, la Dépêche du Midi, la plateforme achatpublic.com et sur le site de la Sémateg.

Les plis ont été ouverts à la Sémateg en présence du Cabinet Salomon, maître d'oeuvre.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- la valeur technique des offres : 40 %,
- le prix : 60 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 septembre 2011, a décidé d'attribuer les marchés de travaux selon les conditions telles que présentées.

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 1 544 182,71 € HT, soit 1 846 842,52 € TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer .

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 4 février 2002 approuvant, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de plan « Enseignement Supérieur – Université du 3ème Millénaire » la programmation des travaux portant sur la construction d'un bâtiment « IUP Arts Appliqués » sur le site universitaire de Tarn-et-Garonne,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Démolition	Ets BROUCHET (82230)	9 335.00 €	-	9 335.00 €
2	Fondations spéciales	Ets MIDI ATLANTIQUE FONDATION (82170)	29 927.00 €	-	29 927.00 €
3	Terrassement VRD	Ets BROUCHET (82230)	74 960.40 €	-	74 960.40 €
4	Gros Œuvre	Ets ETC (82200)	409 000.00 €	-	409 000.00 €
5	Charpente Bois	Ets BATI 82 (82000)	54 701.24 €	-	54 701.24 €
6	Ossature Métallique	Ets FABRE ET REDON (81500)	280 016.00 €	-	280 016.00 €
7	Plâtrerie/Isolation	Ets RC 82 (82200)	68 432.02 €	-	68 432.02 €
8	Menuiserie Alu	Ets VERRE ALU D'AQUITAINE (82200)	83 550.75 €	-	83 550.75 €
9	Menuiserie Bois	Ets BATTUT (82440)	48 253.87 €	-	48 253.87 €
10	Carrelage/Faïence	Ets LACAZE (82130)	21 798.40 €	-	21 798.40 €
11	Sols collés	Ets SOL FRANCAIS (82000)	17 444.97 €	-	17 444.97 €
12	Plomberie/sanitaire	Ets QUERCY CONFORT (82200)	173 047.77 €	65 650.17 €	238 697.94 €
13	Electricité	Ets MONTELEC (82000)	108 828.89 €	8 887.63 €	117 716.52 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
14	Peinture	Ets ROUDIE (82000)	45 508.40 €	-	45 508.40 €
15	Ascenseur	Ets KONE (31000)	23 000.00 €	-	23 000.00 €
16	Parement brique	Ets BRIQUETEURS REUNIS (31130)	21 840.20 €	-	21 840.20 €
TOTAL HT			1 469 644.91 €	74 537.80 €	1 544 182.71 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 1 544 182,71 € HT, soit 1 846 842,52 € TTC.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,